

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Paris, le 22 SEP. 2015

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi

Bureau de la formation, des techniques et des équipements

DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SG/N°2015-n° 496
Affaire suivie par la colonel Samuel GESRET
①: 01.56.04.72.70.
courriel: samuel.gesret@interieur.gouv.fr

Homologation d'un insigne

et autorisation de port conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers

Insigne d'administrateur de l'œuvre des pupilles

L'Œuvre des pupilles (ODP) est une association à but non lucratif créée le 27 mars 1926, reconnue d'utilité publique par décret le 28 janvier 1928 et placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Son objectif principal est de venir en aide aux orphelins de Sapeurs-Pompiers dont le père (ou la mère) est décédé(e).

Description –

L'insigne d'« administrateur de l'Oeuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurspompiers de France » est symbolisé comme suit :

- casque de sapeur-pompier argenté dit « F1 », visière baissée de face, couronné d'un demisoleil doré (rayons longs et rayons courts, en alternance) et superposé d'une cigogne argentée, en vol de profil gauche, ailes hautes;
- Inscription « ODP », rappelant l'Œuvre des pupilles, orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.



CONDITIONS DE PORT —

Cet insigne peut être porté, côté gauche de l'uniforme, par les administrateurs et anciens administrateurs de l'œuvre des pupilles.

- DECISION -

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et suite à l'avis favorable du comité sur les insignes et attributs de sapeurs-pompiers du 10 septembre 2014, l'insigne d'administrateur de l'œuvre des pupilles est homologué sous le numéro :

Nº SC-06

Pour le ministre et par délégation, le chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers

Julien MARION